

FORMULAIRE D'ORGANISATION D'UNE MANIFESTATION

Nom de la manifestation / Représentant de la manifestation

DATE ET LIEU DE LA MANIFESTATION

DU : AU

LIEU :

DESCRIPTION DE LA MANIFESTATION

Caractère de la manifestation :

☐ Culturel ☐ Humanitaire/Social ☐ Sportif ☐ Vide-grenier/Brocante ☐ Autres (à préciser) :

Types d'activités prévus lors de la manifestation :

☐ Concert ☐ Repas ☐ Gala ☐ Réunion publique ☐ Autres (à préciser) :

La manifestation a-t-elle eu lieu les années précédentes :

☐ Oui ☐ Non

Description détaillée du projet et des objectifs :

.....

.....

.....

.....

.....

Ce dossier doit être transmis complet à la Mairie 2 mois minimum avant la manifestation.

Le délai est de trois mois en cas de demande d'autorisation préfectorale

Merci d'adresser ce formulaire à :

Mairie de Bois-de-Céné
35 rue de la Motte
85710 BOIS-DE-CÉNÉ
Tél : 02.51.68.20.84
mairie@boisdecene.fr

Pièce justificative à fournir :

✕ Une attestation d'assurance de responsabilité civile et dommages aux biens confiés*

* Il est **obligatoire** de souscrire une assurance << responsabilité civile et dommage >> couvrant les dégâts matériels occasionnés à l'espace public, dégâts des biens et sinistres occasionnés aux personnes. Ces démarches sont à entreprendre assez rapidement : L'attestation peut en effet être une condition indispensable pour louer une salle ou du matériel. Le délai entre la demande d'affiliation et la réception de l'attestation est d'environ une semaine.

Public

Estimation du nombre de personnes attendues : ☐ - de 300 personnes ☐ + de 300 personnes

Effectifs et participants

La manifestation est-elle payante : ☐ Oui ☐ Non

Nombre maximum de personnes présentes simultanément sur le site de la manifestation :

Indiquer le nombre précis de l'effectif :

(Cette déclaration doit être aussi précise que possible, elle doit prendre en compte, l'effectif total, participants, spectateurs, public).

!!!! A partir de 1500 personnes, un service d'ordre doit être prévu, un dispositif prévisionnel des secours peut être demandé.

MATERIEL : besoin en ganivelles

Nombre de ganivelles souhaité : (maxi : 48)

Date et heure de livraison :

Lieu précis :

SECOURS A PERSONNES, ACCESSIBILITE, MAINTIEN DE L'ORDRE, MOYENS DE SECOURS

Nom et Prénom du responsable présent durant toute la manifestation :

Téléphone :

Avez-vous prévu un dispositif de secours à personnes ?

☐ Oui ☐ Non

Si oui, veuillez préciser :

- Nom de l'organisme ou de l'association :
- Nombre de véhicules de secours :
- Nombre de postes de secours :
- Nombre de secouristes :
- Nombre de médecins :

Avez-vous prévu la mise en place de pharmacies portatives ?

☐ Oui ☐ Non

Si oui, Combien :

Avez-vous parmi les bénévoles des personnes formées aux premiers secours ?

☐ Oui ☐ Non

Si oui, précisez combien et le type de qualification ou de formation détenue :

AUTORISATIONS ADMINISTRATIVES

Occupation du domaine public : demande d'arrêté de circulation ou de stationnement à compléter (*annexe 1*)

Demande d'autorisation de débit de boissons à compléter (*annexe 2*)

Demande d'autorisation d'affichage à compléter (*annexe 3*)

Demande de location de matériels (barnums, tables, bancs, etc), s'adresser à : location.tousencene.bdc@gmail.com
ou sur le site <https://www.tousencene.fr>

Réservation de salles ou d'installations communales : contacter la mairie

Communication (s'adresser à l'accueil de la Mairie)

En fonction du thème de votre manifestation, la commune de Bois-de-Céné peut également relayer votre manifestation sur les supports d'information et de communication dont elle dispose.

Supports de communication concernés :

- Site internet : www.boisdecene.fr
- Bulletin municipal (article en fonction de la nature de l'évènement, de la disponibilité et du respect de la date butoir de remise des éléments)
- Banderoles
- Sucettes

Information : pour les manifestations au cours desquelles vous prévoyez la diffusion de musique, renseignez-vous au préalable auprès de la SACEM et/ou de la SPRE sur les éventuels droits qu'ils auraient à percevoir.

www.sacem.fr www.spre.fr

ANNEXE n°1

Commune de BOIS-DE-CÉNÉ

Demande d'arrêté de circulation ou de stationnement pour une manifestation

Association :

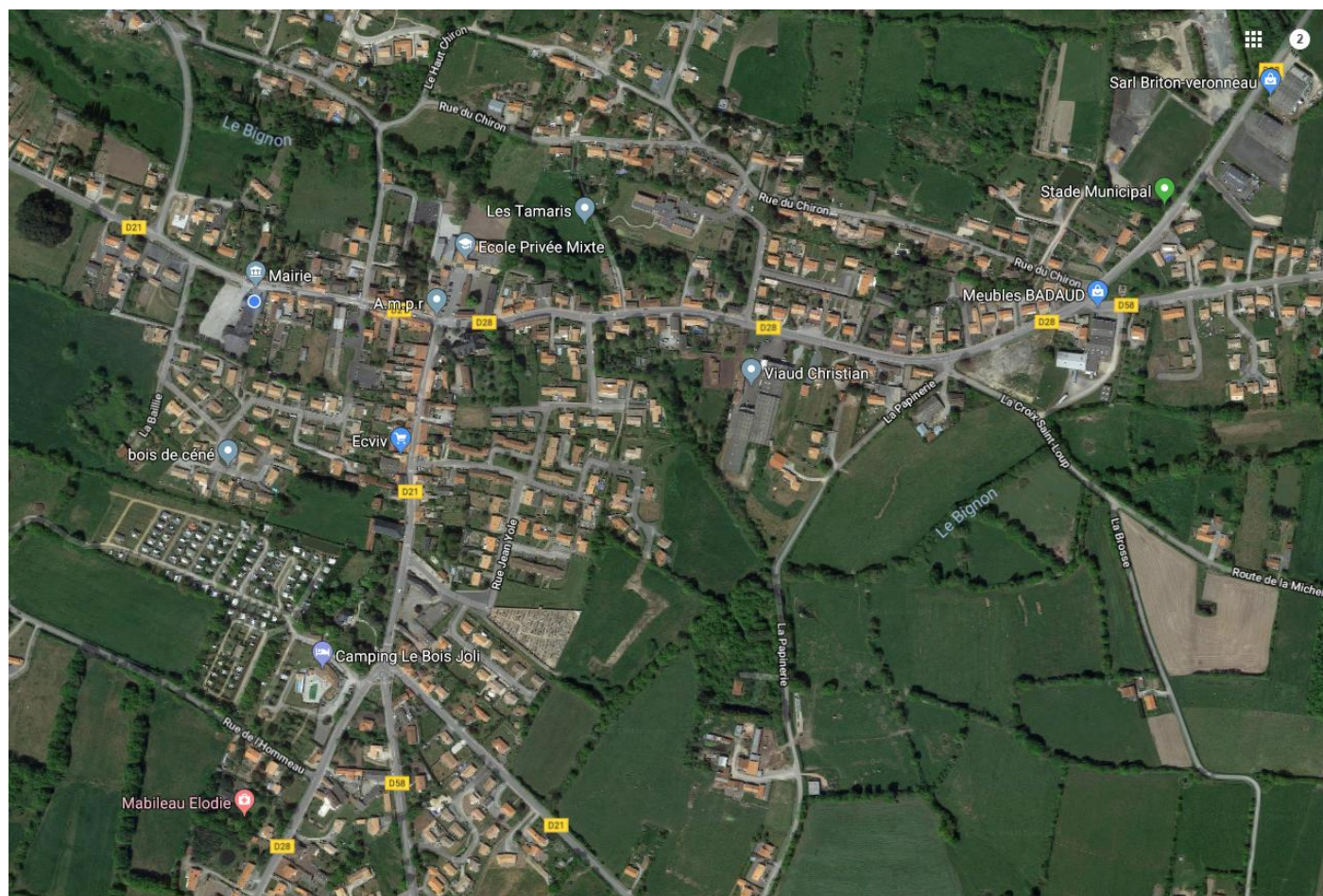
Localisation de la manifestation :

Période de la manifestation :

Modalités demandées :

☐ Route barrée ☐ Interdiction de stationner ☐ Circulation alternée ☐ Autres (à préciser) :

Indiquer l'emplacement de la manifestation et les zones à régler :



A Bois-de-Céné, le

Signature du demandeur :

ANNEXE n°2

REPUBLIQUE FRANÇAISE
Mairie de BOIS-DE-CÉNÉ (85710)

DEMANDE D'AUTORISATION D'OUVRIR UN DEBIT TEMPORAIRE Débit de boissons 3^{ième} catégorie

Monsieur le Maire,

Je soussigné(e)
.....
.....

ai l'honneur de solliciter, conformément aux dispositions de l'article L 3311-1 et suivants du Code de la Santé Publique,
l'ouverture d'un débit temporaire de 3^{ième} catégorie

du au

à l'occasion de

Veuillez agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes sentiments respectueux.

Le

(signature)

ARRÊTE DU MAIRE

Je soussigné, Maire de la Commune de Bois-de-Céné,

- Vu l'article L 2122-28 et L 2212-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu les articles L 3331-1 et L 3334-2 du Code de la Santé Publique,
- Vu l'arrêté de Monsieur le Préfet sur la police des lieux publics, pris en application des articles L 3335-1 et L 3335-4 du Code de la Santé Publique,
- Vu la demande ci-dessus,

ARRÊTE

Article unique : M

est autorisé(e) à ouvrir un débit temporaire de 3^{ième} catégorie à Bois-de-Céné

du au

à l'occasion de

A charge pour lui de se confirmer à toutes les prescriptions locales et réglementaires relatives à la tenue et à la police des débits de boissons

Fait à Bois-de-Céné, le.....

Le Maire,

Demande d'autorisation d'affichage

Pour les manifestations revêtant un caractère ponctuel et organisées par les associations sur la commune de Bois-de-Céné

Nom de la manifestation :

.....

Période de la manifestation :

.....

Association :

.....

Nom du déclarant :

.....

Adresse :

.....

Téléphone :

.....

Lieux d'affichage : (cocher le ou les lieux souhaités)

☐ aux entrées de bourg ☐ espace dédié aux banderoles ☐ Autres (à préciser) :

Je soussigné, déclare sous mon entière responsabilité les conditions d'affichage sur le domaine public.

A Bois-de-Céné, le

signature du demandeur :

*Rappel : Le collage est interdit. L'affichage doit être mis en place maximum 15 jours avant et enlevé aussitôt après la manifestation
l'affichage est interdit sur les équipements publics ou privés tels que les postes de relais ou techniques de la Poste, EDF, GDF, France Télécom etc.. ainsi que sur le mobilier urbain tel que panneaux de signalisation, poubelles, réverbères, abri bus, etc ; et sur les ouvrages d'art tels que ponts, ronds-points, etc.*

Cadre réservé à la Mairie de Bois-de-Céné :

☐ Avis favorable

☐ Avis défavorable

Visa du Maire :

TRAITEMENT DES DÉCHETS

Le nettoyage du site est à la charge de l'organisateur

La mairie possède un certain nombre de containers à déchets grand format pour les manifestations ; les demander en amont de la manifestation.

Merci :

- d'utiliser les bacs pour les ordures ménagères et les emballages selon les modalités habituelles ;
- de déposer le verre dans le point d'apport volontaire situé sur le parking de la mairie ;
- de déposer les autres déchets (*encombrants, cartons, bois...*) en déchèterie.

Il est impératif de respecter le tri sélectif.

Le matériel doit être restitué en bon état et complet le jour ouvré suivant la manifestation.

Pour toute question sur le tri, n'hésitez pas à contacter le service déchets de la Communauté de Communes Challans Gois au 02 44 36 30 36.

Monsieur le Maire,

Je soussigné(e)

en qualité de

m'engage à respecter et à faire respecter le tri sélectif sur le site de la manifestation et la remise en état du site

à l'occasion de

Veuillez agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes salutations distinguées.

Le.....

(signature)